

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Parais les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n°34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE BUDGET DE 1903

Cette semaine, la politique n'a pas chômé; la Chambre des députés s'est attelée au budget et tout de suite la discussion générale a provoqué une série de discours éloquentes; de ces discours, deux nous ont paru exceptionnellement importants, tant par leur signification profonde que par la qualité des orateurs; ce sont les harangues de MM. Deschanel et Constans d'Estournelles.

Il est de tradition en ces tournois oratoires de critiquer fort l'augmentation des impôts et de s'ingénier à démontrer que, si l'on était ministre, de grandes économies seraient faites et une répartition meilleure des sommes réalisée; c'est le côté mesquin des luttes parlementaires. Cette année, il nous a semblé que la discussion budgétaire avait plus de tenue; elle fut claire et elle fut courte; c'est là évidemment un signe des temps. On a cherché, aussi bien du côté réactionnaire, représenté à la tribune par un des membres de son groupe le plus avancé, que du côté républicain représenté par un de ses membres les plus modérés, à se rendre compte franchement, de ce qu'on pourrait appeler les causes du « malaise financier ». Et la lumière a jailli tout de suite, presque dès l'exode des discoureurs.

M. Deschanel parla le premier; il avait à peine commencé qu'au milieu de modulations savantes soutenues par une gesticulation soigneusement étudiée, il s'écria ou plutôt roucoula :

« Si l'on suit la marche des budgets, à part le milliard des expéditions coloniales, de la réfection du matériel d'artillerie et des constructions neuves de la flotte, on constate que les deux seuls budgets qui aient augmenté sont ceux de l'instruction publique et des travaux publics. »

La remarque était inattendue; elle surprit évidemment la Chambre et la Droite applaudit vigoureusement une assertion qui répondait si bien à des sentiments restés longtemps secrets dans les cœurs « libéraux ». Mais au fond la question était bien posée; il y a bien dans le budget de 1903, deux parts inconciliables, deux parts qui se choquent et ces heurts expriment d'une façon saisissante à qui sait observer, le problème ardu dont notre démocratie cherche lentement et péniblement la solution.

La première part, c'est celle du lion; elle est extrêmement considérable; au compte d'un député de la majorité, elle absorbe les deux tiers de la masse budgétaire. Pour en comprendre l'application aux choses de notre régime, il est nécessaire d'étudier le passé de la France; c'est un legs de l'histoire. Le but de son emploi est la réalisation d'une politique extérieure « glorieuse », hardie dans tous les sens, du côté européen aussi bien que du côté mondial ou colonial. Longtemps on a voulu en faire le « nerf » de la « revanche »; on s'aperçoit aujourd'hui, après 30 ans et plus d'expérience, que le mal est plus profond, qu'il a son origine dans une âme façonnée par des siècles de monarchie belliqueuse.

« Du jour au lendemain, dit M. Constans

d'Estournelles, nous voulons être prêts à faire face à l'Allemagne et à l'Angleterre à la fois et à la fois encore à tous ces pays nouveaux qui surgissent, le Canada, l'Australie, le Japon. »

Et c'est bien là en effet l'idéal de nos réactionnaires: guerre à l'Europe, guerre à l'humanité; au bout sera la « gloire » ou... la culbute, mais cela leur importe peu puisque pendant ce temps les castes et les églises vivent. Le dessein est donc éclairé; il n'y manque pour les conscients que la franchise de l'exposer et pour les autres, celle d'envisager les conséquences de leur faiblesse.

L'autre part du budget regarde, dit le député de Nogent-le-Rotrou, « les dépenses de l'instruction publique et des travaux publics », à son sens ces dépenses provoqueraient même l'embarras budgétaire, presque le déficit. Et pourtant le total de ces sommes n'atteint pas 800 millions sur une masse de 3 milliards et demi de francs. Il est vrai que, dans ces évaluations, ne sont pas compris les frais d'assistance publique auxquels M. Ribot veut que l'on réserve une large part dans la richesse publique; mais que ce soit la charité privée ou bien la charité officielle des municipalités, ces sommes n'en sont pas moins perçues sur les contribuables. Donc en somme, il est indiscutable que si cette seconde part du budget est moins importante que celle consacrée aux œuvres de destruction, elle est encore très lourde. Le nier serait folie; acceptons donc de bonne grâce la constatation de M. Deschanel. Oui, le budget de tout ce qui peut contribuer à faire la vie bonne et belle, est lourd, et très lourd; mais que peut bien vouloir une démocratie sinon de permettre à tous ceux qui la composent de réaliser leur existence dans toute leur plénitude? Et j'imagine que la République française n'a jamais eu d'autre idéal.

Donc, les questions ont été bien posées par les orateurs des deux grands partis qui se disputent la direction de la France; c'est un mérite. Quelles réponses y feront les Chambres: il est facile de prévoir qu'elles n'adopteront pas encore de longtemps la solution la plus logique. A vrai dire, cette solution nous ne la souhaitons guère en l'état actuel de notre Europe; nous nous rallions aux paroles de M. D'Estournelles :

« Si nous avons des doctrines pacifiques, nous sommes loin d'être partisans d'une France humiliée ou affaiblie. »

Mais disons pour conclure, qu'il est toujours bon de savoir où l'on va et ce que l'on veut.

DURUS.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 janvier 1903

Présidence de M. Guillain, vice-président. La Chambre aborde la discussion du budget des finances.

M. Vaillant pose diverses questions au ministre des finances relatives à certaines améliorations concernant les employés des indirectes et les droits d'octroi; M. Rouvier répond à la satisfaction générale.

M. Berry demande au ministre de rassurer

le public au sujet des caisses d'épargne contre lesquelles une campagne avait été menée.

Puis le chapitre 1^{er} relatif au service de la dette consolidée (641.003.752 francs) est discuté.

M. Constant en demande la suppression pure et simple; cet amendement est repoussé.

M. Traunoy soutient un amendement tendant à faire déclarer prescrits au profit de l'Etat les titres de rente 3 0/0 dont les arrérages n'ont pas été réclamés depuis plus de 35 ans.

Mais après discussion, cet amendement est retiré par son auteur.

M. Chabert réclame la suppression des dotations, pensions établies par les précédents régimes et que la République continue à payer.

Cet amendement après discussion est retiré. Les 51 premiers articles sont votés.

Un amendement de M. Grosjean tendant à la suppression des trésoriers payeurs généraux est repoussé.

Une motion de M. Defontaine tendant à augmenter le traitement des douaniers est votée.

Le budget des finances est voté.

La Chambre passe au budget des colonies, dont les 19 premiers articles sont votés.

M. Déjeante demande une diminution de crédit correspondant à la suppression des aumôniers dans les hôpitaux des colonies: cet amendement est repoussé. Mais par 248 voix contre 244, un autre amendement de M. Déjeante tendant à la laïcisation de tous les établissements hospitaliers et d'enseignement aux colonies est voté.

Le budget des colonies est ensuite adopté.

La Chambre aborde la discussion du budget de l'agriculture dont les 15 premiers articles sont votés.

Puis la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

Séance du 23 janvier 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.

M. Levraud dépose une proposition tendant à la réforme de l'enseignement primaire et professionnel, notamment l'interdiction de donner cet enseignement pour tous les membres du clergé séculier ou régulier.

Cette proposition est renvoyée à la commission de l'enseignement.

M. Lasies a ensuite la parole pour développer son interpellation sur les menées internationalistes et antimilitaristes dans l'armée.

M. Lasies se plaint que dans l'armée les idées internationalistes soient répandues.

M. Jaurès succède à la tribune à M. Lasies.

Le grand leader prononce en réponse aux discours de MM. Deschanel et Ribot un éloquent discours où il développe ses idées sur la triple alliance et l'alliance de la France avec la Russie.

Il dit que si l'alliance russe existe elle n'est que défensive; la France est assez forte et avant cette alliance, de 1870 à 1892 elle avait pu vivre et travailler à son relèvement, sans le secours d'une puissance étrangère.

Si la paix existe en Europe ce n'est pas par pur hasard; les causes sont toutes dans la Révolution dont les idées de paix et de fraternité ont été répandues dans le monde entier.

Cette paix doit-elle être troublée parce que nous avons été vaincus en 1870? La France, ajoute le grand orateur, n'a pas à se relever ni aux yeux du monde ni à ses propres yeux. Elle a été vaincue et non humiliée. Elle pourra donc entrer dans la grande voie humaine sans un fardeau de souvenirs humiliants.

En travaillant au rapprochement des peuples M. Jaurès croit que la France sera le meilleur et le plus sûr ouvrier des préparations de l'avenir.

Il demande que la politique française soit orientée vers la paix, et c'est pour cela qu'on appelle les socialistes les agents de l'étranger.

Gambetta, Ferry, Clémenceau, Rochefort, Ribot ont été appelés les agents de l'Angleterre, et ceux qui les appelaient ainsi ce sont les fils d'émigrés.

Qu'on se rappelle, s'écrie-t-il, qu'il y a eu toujours deux mots synonymes: contre-révolution et calomnie.

De vifs applaudissements saluent ce magnifique discours auquel M. Ribot vient répondre, puis le général André répond à l'interpellation de M. Lasies.

Le ministre de la guerre est très applaudi, surtout quand il dit: nous souhaitons qu'un

jour s'impose l'arbitrage de la Haye dans tous les conflits entre les nations.

Plusieurs ordres sont déposés: le ministre n'accepte que l'ordre du jour de confiance qui est adopté par 453 voix contre 57.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 janvier 1903

Présidence de M. Fallière.

Le Sénat vote l'urgence en faveur d'une motion de résolution tendant à la constitution chaque année d'une commission qui serait chargée de l'examen de toutes les lois concernant les colonies et possessions françaises: cette proposition de résolution est renvoyée à la commission d'initiative.

M. Maxime Lecomte dépose un rapport sur les élections sénatoriales des Basses-Alpes, tendant à l'invalidation de MM. Andrieux et Fruchier.

Le Sénat reprend la discussion de la loi de 2 ans. Des demandes relatives au renvoi après un an de service des soldats déclarés soutiens de famille sont repoussées.

M. Boudenot demande que l'indemnité de 300 fr. qui sera accordée aux familles indigentes dont les enfants seront sous les drapeaux soit remplacée par une indemnité de 25 fr. et payée par l'Etat seul.

Cette proposition sera discutée par la Chambre. Le Sénat décide l'ajournement de la discussion de l'interpellation Treille sur l'état sanitaire dans l'armée.

Et la séance est levée.

Séance du 23 janvier 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat vote une somme de 500.000 francs en faveur des pêcheurs bretons.

Le Sénat aborde la discussion du projet sur le régime des sucres.

M. Gomot demande qu'on développe dans les départements intéressés la culture du tabac et aussi la fabrication de l'alcool industriel.

M. Mir critique l'article 7, qui ne protège pas suffisamment les viticulteurs contre la fraude par le sucrage des vins.

La discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

L'instruction

Thérèse Humbert a été interrogée jeudi sur les pièces du dossier se rapportant aux années 1878 et 1879. Elle a bien consenti à donner quelques renseignements sur le genre d'existence que menait la famille jusqu'à son arrivée avenue de la Grande-Armée; mais elle a refusé toute explication sur ce qui s'est passé ensuite. Thérèse était d'ailleurs souffrante et elle a dû à plusieurs reprises respirer de l'éther.

M. André, juge d'instruction, a décidé de confronter toute la famille avec M^e Lanquest, qui a dressé l'acte constitutif de la Rente viagère.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis vendredi matin à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet. La séance a été courte.

Le conseil s'est entretenu de la discussion du budget qui se poursuit devant la Chambre. Il a procédé à l'expédition des affaires courantes.

M. Loubet en Algérie

On confirme que les derniers détails du voyage de M. Loubet en Algérie vont être arrêtés dans la visite que M. Revoil, gouverneur général, doit faire ces jours-ci au Président de la République. M. Loubet

compte quitter Paris le 11 avril ; il serait absent une vingtaine de jours. Son séjour en Algérie et en Tunisie serait de deux semaines pleines, et avant de s'embarquer, il s'arrêtera un jour ou deux à Marseille. A son retour, il passera quelques jours à Montélimar, mais sera, en tout cas de retour pour la réouverture du Parlement. A l'occasion de ce voyage, on inaugurerait une ligne téléphonique de Paris à Alger.

La Gauche démocratique

La Gauche démocratique du Sénat a nommé comme suit son bureau : Président, M. Leydet ; vice-président, M. Delpech ; questeur, M. Al. Lefèvre ; secrétaires, MM. Pédebidon, Petitjean ; membres du comité directeur, MM. Bernard (Doubs), Bonnefoy-Sibour, Bizot, de Fontenoy, Combes, Maxime Lecomte, Savary, Béraud, Desmons Millières-Lacroix, Bayol et Daumy.

Interpellation

On annonce que M. Bouveri, député de Saône-et-Loire, a été chargé par un congrès socialiste tenu à Mâcon, d'interpeller le ministre de la guerre.

Voici d'après notre confrère radical l'Union républicaine de Mâcon, le récit qui suit des faits qui ont motivé cette interpellation :

Les délégués du congrès socialiste tenu dans notre ville, à Autun, dimanche dernier, ont pu jouir d'un coup d'œil auquel nous sommes habitués nous-même, mais qui a paru les surprendre vivement. Les congressistes, en effet, sortaient de la salle du congrès, lorsque, musique en tête, conduits par un lieutenant, un adjudant et plusieurs sous-officiers rengagés, tous les élèves de l'Ecole de cavalerie d'Autun sortaient de la messe et étaient réintégrés militairement à la caserne. »

Un peu de patience !

Un peu de patience ; la distribution des palmes va avoir bientôt lieu :

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, retenu à la chambre par la grippe, a dû suspendre ses réceptions. Néanmoins M. Chaumié a pu se livrer, avec son chef de cabinet, à l'examen des dossiers des candidats aux palmes académiques. Ce travail est poussé très activement en ce moment au ministère, et il est probable qu'il sera terminé vers la fin de la première quinzaine de février.

Les fonctionnaires des postes

La Commission des postes et télégraphes, réunie sous la présidence de M. Sembat, a examiné les diverses revendications présentées à la dernière séance par plusieurs délégués de employés des postes et télégraphes. Au sujet des dames employées, elle a décidé d'attirer l'attention de l'administration sur le taux actuel de leurs traitements et l'emploi réel des crédits inscrits à ce titre au budget.

Elle a également décidé de soumettre à M. le sous-secrétaire d'Etat la situation d'infériorité où sont placés les receveurs de bureaux simples au point de vue du congé annuel.

Elle a chargé une délégation composée de MM. Viollette, Arbouin, Pavie, Ragot, Défumade et Aldy de se rendre auprès de M. le sous-secrétaire d'Etat pour l'entretenir de la circulaire récente qui enlèverait aux ouvriers auxiliaires le bénéfice des versements déjà opérés pour la retraite.

La décentralisation

La Commission de décentralisation a commencé jeudi l'étude du projet de M. Beauquier, tendant à la division de la France en vingt-cinq grandes régions administratives.

Les Conseils de guerre

Le Comité central de la Ligue des droits de l'Homme a décidé, sur la proposition de M. Louis Havet, membre de l'Institut, d'organiser dans toute la France un vaste pétitionnement contre les conseils de guerre. Le texte de la pétition est ainsi conçu : « Les soussignés demandent la suppression des conseils de guerre en temps de paix. »

Les troubles de Margueritte

Les dépositions des témoins se sont terminées mercredi.

Le procureur général a prononcé mercredi et jeudi son réquisitoire contre les accusés. Il a demandé des peines sévères contre

20 d'entre eux, coupables ou complices d'assassinats, de pillages. Quant à ceux qui sont coupables de rébellion seulement, le procureur général ne s'oppose pas à ce que les circonstances atténuantes leur soient accordées.

M^e Ladmiral, défenseur de Yacoub a prononcé sa plaidoirie en faveur de Yacoub.

Un Combat dans la Mer Rouge

Un combat a eu lieu dans la mer Rouge entre la canonnière anglaise *Kitty* et un grand bouter, armé en guerre, qui ravitaillait l'armée du mullah. Lorsque le *Kitty* s'approcha, après une lutte acharnée, les hommes du bouter se jetèrent à la mer pour n'être pas faits prisonniers. On découvrit que le bouter avait des papiers français et venait de Djibouti. Il contenait 80 fusils français, modèle récent, et 10,000 cartouches de revolver, 24 barils de poudre et 4 tonnes de plomb. Le tout a été confisqué par les autorités britanniques.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1871

Le numéro 954,411 gagne 100.000 francs.

Les numéros 1,101,394 et 832,765 gagnent chacun 50.000 francs.

Dix numéros gagnent chacun 10 000 francs.

75 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Obligations de la ville de Paris 1892

Le numéro 132.471 gagne 100.000 fr.

Le numéro 104 180 gagne 50.000 fr.

Les numéros 45 215 et 572.338 gagnent chacun 10.000 fr.

Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Dépôt de remonte

Le comité du dépôt de remonte d'Aurillac, se rendra à Vayrac, Le vendredi 20 février à 11 heures 1/2 du matin, et à Gramat le lundi 23 février à 8 heures 1/2 du matin, pour y procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans.

Le Baccalauréat de Mars-Avril

Une circulaire du ministre de l'instruction publique aux recteurs leur demandait de porter à la connaissance des proviseurs et des chefs d'institution qu'il n'y aura pas de session du baccalauréat en mars-avril 1903. Cette session, on le sait est exclusivement réservée aux candidats aux écoles du gouvernement et à ceux qui ont été déjà ajournés deux fois au moins. Cette mesure a provoqué parmi les intéressés une vive émotion. Le ministre a donné satisfaction aux réclamations qui se sont produites. La circulaire ministérielle est rapportée, et cette année encore une session du baccalauréat (2^e partie) s'ouvrira dans les conditions ordinaires en mars-avril. Mais les intéressés peuvent s'attendre à ce que cette session soit définitivement supprimée en 1904.

CAHORS

Questions scolaires

Notre confrère du *Réveil du Lot* et, après lui, la *Dépêche* publient une « Lettre ouverte à MM. les conseillers municipaux » et signée « Un groupe de pères de famille ».

Cette lettre a trait à l'organisation des Ecoles primaires publiques à Cahors.

La question de l'Enseignement public secondaire et primaire est tellement d'actualité que nous sommes heureux de voir la presse républicaine locale et même régionale se joindre à nous pour attirer, plus encore, l'attention de la municipalité cadurcienne sur cette question si importante.

Au mois d'octobre dernier — nos lecteurs s'en souviendront — à la suite d'une enquête minutieuse, nous avons signalé au Conseil municipal un certain nombre d'améliorations à réaliser immédiatement dans les locaux scolaires primaires.

Nous avons été heureux de constater le bon vouloir habituel de la municipalité républicaine qui siège à l'hôtel de ville et qui a déjà réalisé à l'Ecole de la rue Fénelon et à l'Ecole de la rue du Lycée l'amélioration de l'éclairage.

Nous avons regretté, à ce moment-là,

de ne pas être suivis par nos excellents confrères républicains, car, peut-être, aurions-nous obtenu plus encore pour nos chères écoles laïques.

Nous apprenons qu'en ce moment même circule en ville une pétition par laquelle les pères de famille demandent que le Conseil municipal prenne des mesures pour améliorer l'hygiène des Ecoles où les enfants du peuple vont chercher l'instruction et l'éducation. Nous applaudissons de tout cœur à l'initiative des pères de famille qui signent la pétition. Ils peuvent être assurés de notre concours le plus dévoué, s'il leur est nécessaire, pour aboutir à un bon résultat.

Mais nous n'insisterons pas là-dessus, ce serait faire injure à la municipalité dont le dévouement à la cause de l'Enseignement public est connu de tous.

La lettre ouverte aux conseillers municipaux demande la création d'une nouvelle école de garçons et son installation dans l'établissement des Petits-Carmes. Il se peut que la création d'une nouvelle école de garçons devienne nécessaire, par suite de la disparition, faute de clientèle, de l'école privée congréganiste. Les pères de famille, de plus en plus conscients de leurs devoirs, confient leurs enfants aux instituteurs publics et la comparaison des résultats obtenus est toute à l'avantage de ces derniers. Donc, nous le répétons, la création d'une nouvelle école de garçons peut s'imposer dans un délai plus ou moins rapproché. Faudra-t-il l'installer là ou ailleurs ? c'est ce que l'on verra.

L'établissement des Petits-Carmes, acheté par la ville et par l'Etat, doit être concédé en partie au collège de jeunes filles, devenu trop étroit. L'autre partie doit servir au transfèrement de l'Ecole de filles de la place Thiers, dont l'importance augmentera encore par suite de la disparition prochaine de certaines congrégations. Nous doutons fort qu'après l'installation confortable de l'Ecole de filles il soit encore possible d'installer une troisième école dans cet établissement. En tout cas, nous sommes certains que la municipalité actuelle utilisera ce qui restera pour le plus grand bien de l'Enseignement laïque.

La question la plus pressante à notre avis, c'est non pas d'ouvrir des écoles nouvelles, mais bien de restaurer les établissements existants. Qui peut soutenir que l'Ecole de la rue Fénelon et celle de la rue du Lycée sont en bon état ?

La municipalité, ce nous semble, devrait tirer tout le parti possible de ces deux magnifiques sièges d'Ecoles, avant d'installer dans un autre vieux bâtiment une fraction quelconque de la population scolaire. Pourquoi ajourner toujours les améliorations réalisables avec le moins de frais possibles ? L'Ecole maternelle du Vieux-Palais, l'Ecole de la rue Fénelon, l'Ecole de la rue du Lycée sollicitent toute l'attention de l'administration municipale pour des améliorations matérielles urgentes : affermissons ce qui existe avant de créer du nouveau, et offrons aux pères de famille qui hésitent encore des locaux convenables, avec l'attrait d'un enseignement vraiment meilleur que celui qui est donné par les frères ignorants.

On nous affirme, en effet, que les classes de la rue du Lycée regorgent d'élèves : cela n'est pas pour nous surprendre, nous qui connaissons le dévouement des maîtres qui y sont attachés. Pour ne pas abuser de leurs forces, pourquoi ne pas demander immédiatement la création d'une et même de deux classes, si cela devient nécessaire ? En huit jours de nouvelles salles peuvent être aménagées et la cour de récréation doublée en surface. L'emplacement de l'Ecole de la rue du Lycée est magnifique et peut se prêter à toutes les améliorations nécessaires ; il n'y a qu'à l'utiliser d'abord, nous aviserons ensuite. C'est là que les congréganistes sont venus s'installer, il y a 50 ans, et ils savaient choisir.

L'Ecole de la rue Fénelon est également bien placée au centre le plus peuplé de la ville ; l'Ecole maternelle du Vieux-Palais répond à un besoin incontestable ; — l'Ecole de la place Thiers, transférée aux Petits-Carmes, après de sérieux aménagements : tel est actuellement notre réseau scolaire. Nous demandons qu'on assure sa viabilité avant tout.

N'oublions pas que, d'ici peu de jours, la création d'une Ecole mixte à St-Georges

s'imposera d'une façon inéluctable, lorsque les « Colombes » auront émigré.

Et, après cela, nous verrons. Nous serons avec ceux qui demanderont le progrès scolaire.

Félicitations et regrets

Nous lisons dans la *Dépêche*, à la chronique d'Albi :

DANS LES POSTES. — La *Dépêche* annonçait hier que M. Pujol, ancien directeur des postes et télégraphes du Tarn, présentement à Cahors, était nommé à Pau.

M. Pujol quitta Albi forcément, le parti républicain ne pouvant rester impunément bravé par ce fonctionnaire atrabilaire et hautement clérical. Son départ fut un véritable soulagement pour ses subordonnés, dont il s'était acquis l'antipathie.

Comme M. Pujol ne peut guère avoir appris, en si peu de temps, à sacrifier décomptement aux dieux qu'il faisait profession de détester, son avancement prouve, une fois de plus, que, même sous le ministère Combes — si étrangement servi, si extraordinairement secondé — les fonctionnaires cléricaux et franchement hostiles aux idées républicaines ne doivent pas désespérer, puisque les avancements et les faveurs leur échoient si facilement.

Sous les 16 et 24 mai, et plus récemment, avec MM. Dupuy et Méline, on n'avait pas de tels égards pour les fonctionnaires sincèrement républicains.

L'avancement de M. Pujol, s'il n'est pas une surprise, est comme une sorte de défi jeté à l'opinion républicaine, et il semble qu'autour de M. Combes on ait pris à tâche de faire le contraire de ce que lui-même a publiquement déclaré.

Nous ne saurions terminer cet entrefilet sans adresser au sous-secrétaire d'Etat, M. Béraud, au nom des républicains albigeois et tarnais, qui combattent la réaction et ses fonctionnaires, nos sincères compliments de condoléance. Puisqu'il républicanise pareillement les postes, nous ne pouvons que regretter sa présence au ministère. — P. A.

En faveur des pêcheurs bretons

Le comité central de l'Union des femmes de France, ayant fait appel aux comités de Province en faveur des malheureux pêcheurs bretons, nous sommes heureux d'enregistrer que celui de Cahors s'est fait un devoir d'envoyer la somme de 200 fr.

M. le ministre des finances a autorisé les trésoriers-payeurs généraux, les receveurs particuliers des finances et les percepteurs à recevoir les souscriptions offertes en faveur des pêcheurs bretons.

Hopital-Hospice

M. Rey, député de l'arrondissement de Cahors, vient de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de l'intérieur au sujet de la demande de subvention de l'hôpital-hospice de Cahors sur les fonds du pari mutuel :

« Monsieur le député,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la demande de subvention complémentaire sur les fonds du pari mutuel, formée par l'hôpital-hospice de Cahors (Lot).

» Je suis heureux de vous informer que le dossier de cette affaire vient d'être transmis, avec avis favorable, à mon collègue, M. le ministre de l'agriculture, pour être soumis à l'examen de la commission de répartition des fonds généraux du pari mutuel, siégeant auprès de son administration.

» Veuillez agréer, monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

» Le secrétaire général. »

UNE PROTESTATION

On nous prie d'insérer la protestation suivante :

Les petits entrepreneurs menuisiers de la ville de Cahors protestent auprès de la commission compétente qui les a exclus de l'adjudication des travaux de la bibliothèque municipale, par l'inscription dans le cahier des charges de la clause exigeant que tout adjudicataire ait déjà pris part à une adjudication de 5000 francs au moins.

UN BEC DE GAZ S. V. P.

On nous prie de demander à l'administration compétente de vouloir bien faire ins-

taller un bec de gaz sous le péristyle du Palais de Justice.

Ce bec de gaz pourrait n'être allumé que les soirs où les audiences du tribunal prennent fin assez tard.

Il y a en effet un vrai danger pour les personnes qui sortent du Palais de Justice à se trouver en pleine obscurité au milieu des escaliers.

Un bec de gaz serait très utile et éviterait maints accidents.

Grand Concert de l'Orphéon

Voici le programme du grand Concert que l'Orphéon organise pour le 1^{er} février, avec le concours de la **Musique du 7^e de ligne**, de **M. Paul Delmet**, le célèbre chansonnier-compositeur, qui interprétera lui-même ses œuvres; de **Mlle Jeanne de Rysoor**, cantatrice (chansons anciennes); **M. Marely**, 1^{er} ténor du théâtre des Arts de Rouen; **Mlle Carlotta Stubenrauch**, 1^{er} prix de violon du Conservatoire de Paris (juillet 1902); **M. Libert**, de l'Odéon, comique des Concerts mondains de Paris; **M. Barbary**, des Bouffes Parisiens; **Mlle Guez**, des Bouffes Parisiens; **M. Bretonneau**, Pianiste.

PREMIÈRE PARTIE

- 1 Sur les Remparts (Saintis) .. Orphéon.
- 2 L'Arlésienne 1^{re} suite (Bizet). Musique du 7^e
- 3 Air d'Hérodiade (Massenet) .. M. Marely.
- 4 Danse des Sorcières (Paganini) .. M^{lle} Stubenrauch.
- 5 L'Absence (H. Berlioz) .. M^{lle} de Rysoor
- 6 Plaisir d'amour (P. Martini) .. M^{lle} de Rysoor
- 7 Les Chaussettes (Nadaud) .. M. Libert.
- 8 Si j'étais l'invisible (X.) .. M. Libert.
- 9 Patrie, chœur (Laurent de Rillé) .. Orphéon et Musique.

DEUXIÈME PARTIE

- 1 La Violette, chœur (Paliard) Orphéon.
 - 2 L'Arlésienne, 2^e suite (Bizet) Musique du 7^e
 - 3 Le serpent de la paroisse (Plantade) .. M. Libert.
 - 4 Duo de Lackmé, 1^{er} acte (Delibes) .. M^{lle} de Rysoor et M. Marely.
 - 5 Berceuse (Mlynarsky) .. M^{lle} Stubenrauch.
 - 6 Danse espagnole (Sarasate) .. M. Paul DELMET
- le célèbre chansonnier, dans ses œuvres.

TROISIÈME PARTIE

ROSE & COLAS

Opéra comique en 1 acte. — Paroles de Sedaine, musique de Monsigny.

DISTRIBUTION

- Rose .. M^{lle} de Rysoor.
- Mathurin .. M. Libert.
- Colas .. M. Marely.
- Pierre Leroux .. M. Barbary.
- La mère Baubie .. M^{lle} Guez.

Au Tribunal de Commerce

L'Affaire Bugès

Dans une audience exceptionnelle tenue aujourd'hui, le Tribunal de commerce a rendu ces deux jugements :

1^o Il rejette la demande d'admission au passif formée par M^{me} Bailly pour 8.800 francs et il se déclare incompétent sur la demande reconventionnelle formée par le syndic en restitution des 55.000 francs disparus.

2^o Le Tribunal ordonne l'enquête demandée par le syndic et la mise sous séquestre immédiate de toutes les marchandises existant au magasin de l'« Ecu-reuil ».

Tribunal correctionnel

Audience du 22 janvier. — François Gaillet, 30 ans, de St-Nazaire (Tarn-et-Garonne), voulut emmener de force le 31 décembre, jour de foire à Montcuq, des moutons qui ne lui appartenaient pas. Il bouscula l'élève gendarme Escudé qui s'y opposait.

Le tribunal, vu les bons antécédents du prévenu, ne le condamne qu'à 25 francs d'amende avec bénéfice de la loi Bérenger.

Bertrand Pachin, 67 ans, de Vaylats, qui a la réputation de voler des truffes à la marque, est inculpé d'en avoir volées dans la propriété du sieur Sabatier, son voisin, le 2 novembre dernier. Aucun des témoins entendus ne l'ayant vu porteur d'un sac ni d'un panier, le délit devient de ce fait une simple contravention qui lui vaut 10 francs d'amende.

J.-B. Vérines, journalier à Sauzet, surpris le 8 courant par le maréchal des logis Tertulieu et le gendarme Amalric en flagrant délit de colportage de 11.300

allumettes de contrebande, est condamné à 300 fr. d'amende.

Le tribunal prononce ensuite la confiscation de 5.332 allumettes de fraude contre un sieur Parrote, de Douelle, décédé depuis le procès-verbal.

Joseph Ladoux 53 ans, de Bach, prévenu de vols de récoltes non encore détachées du sol au préjudice des sieurs Calvet et Rames, est condamné à six jours de prison.

Louise Lasguines, épouse Birat, ménagère à Puy-l'Evêque, inculpée d'un vol de quatre poules au préjudice du sieur Mircouly, est condamnée à dix jours de prison.

Alphonse Galaret, de Blars, et Joseph Laplasie, de Sènaillac, qui ont tendu des pièges aux grives sont condamnés à 50 fr. d'amende chacun.

François Cambedouzou, de Castelnau, et Jean Soulayrès, de Lherm, sont condamnés à 25 fr. d'amende chacun pour avoir chassé sans permis.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 JANVIER 1903
Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.

- Allegro militaire .. Sellenick.
- Stradella (ouverture) .. Flotow.
- Toujours ou jamais (valse) .. Waldteufel.
- Lackmé (fantaisie) .. Delibes.
- Marche d'Auvergne .. Ganne.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 au 20 janvier 1903

Naissances

- Baudel, Jeanne-Paule, place de la Croix, Cabessut.
- Baurès, Andrée-Yvonne, rue de la Char-treuse, 1.
- Cluzel, Jean-François, rue du Cheval Blanc, 21.

Décès

- Bonnet Justine-Elisabeth, s. p. Vve Du-nas, 58 ans, rue Galiot de Genouillac, 20.
- Aymard, Madeleine, s. p. Vve Laguillaumie, 82 ans, boulevard Gambetta, 6
- Soulié Jean, limonadier, 54 ans, rue Bri-ves, 16.
- Delpech Marguerite, s. p. Vve Noël, 78 ans à l'hospice.
- Laurié, Noël-Victor-Emile, étudiant en droit 22 ans, célibataire 25 rue Brives.

Arrondissement de Cahors

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE LIMOGNE

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Henri COUDERC

PRAYSSAC. — Foire. — Cours ordi-naire sur les bœufs et moutons.

- Porcs gras, de 48 à 54 fr. les 50 kilos;
- jeunes porcs, de 20 à 30 fr. l'un,
- Moutons gras, 75 cent le kilo.
- Dindons, 55 cent. la livre.
- Poules, de 75 à 85 cent. la livre.
- Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
- Perdreaux, 2 fr. l'un.
- Grives de 45 à 50 cent. l'une.
- Lapins domestiques, 30 cent. la livre.
- Œufs, 70 cent. la douzaine.
- Le blé et le maïs, au cours des derniers marchés.

SAINT-MATRÉ. La foire a été très belle, il s'est vendu beaucoup de bœufs d'attelage entre 550 et 900 fr. la paire.

- Quelques breaux de maquignons de 350 à 450 fr. la paire.
- Porcs gras, de 47 à 52 fr. les 50 kilos.
- Les lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
- Les perdreaux, 2 fr. l'un.
- Les grives, de 45 à 50 cent. l'anne.
- Les poules, de 4 à 5 fr. la paire.
- Les marchands ont fait de bonnes recettes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Encore la rage. — Le jeune Noyes, âgé de treize ans, berger à Sainte-Colombe, dont les parents habitent la commune de Cardaillac, vient d'être dirigé sur l'Institut Pasteur. Il a été mordu par un chien enragé.

Arrêté. — On se souvient du vol de

1,200 fr. commis par le nommé Félix Leygues, demeurant à Saint-Félix, au préjudice de M. Teilhart, propriétaire au Mas, village de la même commune. On sait qu'après avoir fait le coup ce repris de justice fila vers le Cantal, emportant le magot. Il fut rejoint à Aurillac par son frère et un parent de la victime qui voulaient lui faire restituer la somme. Pour se débarrasser d'eux, il tira un coup de revolver sans les atteindre. Nous apprenons que ce jeune malfaiteur, insoumis de la classe 1901, vient d'être mis en état d'arrestation à Limoges.

Vol. — Des malfaiteurs ont pénétré dans un jardin situé sur les berges du Célé, allée Victor Hugo, appartenant à M. X... et, après avoir fracturé une porte d'une casemate, se sont emparés d'un veston d'une valeur de 40 fr., appartenant à M. Génès horticulteur

Tentative d'assassinat. — La gendarmerie vient de se transporter à Prendeigne.

Un habitant de cette commune, revenant d'une foire des environs porteur d'une somme de 1.200 fr., a été dévalisé et assommé à coups de matraque par un individu dont il n'a pu donner le signalement. L'état du blessé n'est pas grave.

On recherche le coupable.

Les armes à feu. — Mercredi après-midi, M. X..., propriétaire de notre ville, chassait, quand le canon droit de son fusil éclata, et le malheureux eut les doigts de la main droite gravement abimés. Des soins lui furent prodigués immédiatement par des témoins de cet accident.

Arrestation. — La gendarmerie a mis mercredi en état d'arrestation le jeune Alcouffe âgée de quinze ans, demeurant à Montet-et-Bouxlac, canton de Latronquière.

Ce précoce voleur, qui a déjà subi plusieurs condamnations, est inculpé de vol d'un fusil et d'une hache. Il a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville, et mis à la disposition du procureur de la République.

PUYBRUN. — Nos jésuites à robe courte.

— Ah ! nos « honnêtes gens » n'y vont pas de main morte ! N'ayant pu réussir par des plaintes, enquêtes, etc. à déplacer notre curé qui est leur bête noire, ils ont trouvé un moyen machiavélique pour essayer de le perdre, tout en diminuant si possible notre Comité qui les gêne fort.

Une polémique assez vive étant engagée entre eux et nous dans la *Défense* et la *Dépêche* d'abord, le *Journal du Lot* ensuite, à nos attaques ils répondaient invariablement en insultant le curé, qui est tantôt le « cerveau », tantôt le « secrétaire occulte, le secrétaire anonyme » d'un Comité radical socialiste !!!

Bravés cœurs, va, et comme leurs actes donnent une haute idée de cette « honnêteté » dont ils se réclament si fort. L'un d'eux, tout dernièrement, reconnaissait à une infinité de signes certains, la main du curé dans un de nos entrefilets précédents.

Qu'il nous permette de lui dire ici que s'il l'affirme sincèrement, il n'a pas le flair légendaire de l'artilleur, et que dans le cas contraire, son acte porterait un autre nom que nous lui laissons le soin de chercher.

Pour nous, non pratiquants et anticléricals, nous ne pouvons que nous réjouir de cette violente campagne qui montre nos adversaires sous leur vrai jour, mais nous nous demandons ce que pense cet évêque d'une « religion de paix » en voyant ainsi ses pasteurs d'âmes se déchirer à belles dents.

En tout cas, et pour la deuxième et dernière fois, nous affirmons sur l'honneur à nos contradicteurs de mauvaise foi que seuls des membres connus de la Commission du Comité conçoivent, écrivent, et envoient nos articles, et les engageons à nous adresser leur prose dont les auteurs gagneraient sans doute à ne plus bénéficier d'un méprisables anonymat.

Pour le Comité,
Le Président, BEFFARA.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — Foire du 21 Janvier. — Les marchés étaient bien approvisionnés, et en général les ventes difficiles; la baisse s'est fait sentir au foirail des bœufs, sur les veaux également et surtout sur les porcs.

- Aperçu de quelques prix ;
- Veaux, de 0 fr. 75 à 0 fr. 85 le kilo ;
- bœufs, de 30 à 32 fr. le quintal ; porcs, qua-

lité ordinaire, de 40 à 43 fr. le quintal ; première qualité, de 50 à 51 fr.

Œufs, 0,80 à 0,90 la douzaine.

Volaille, de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 la livre ; pommes de terre, de 3 fr. 25 à 3 fr. 75 les 80 litres ; châtaignes, 1 fr. 50 le double décalitre.

MARTEL. — Marché aux truffes.

La saison des truffes touche à sa fin, et les quantités que l'on apporte sur nos marchés tendent à diminuer.

Au marché de mercredi, une quinzaine de quintaux se sont vendus de 12 à 15 fr. le kilo.

LAMOTHE-FÉNELON. — Foire.

Notre foire si renommée du 19 a été fortement contrariée par la foire de Souillac, mais néanmoins grande affluente. Le foirail des bœufs était très bien garni, il en était de même de celui des porcs.

Voici les cours pratiqués :

- Bœufs d'attelage, de 600 à 1.000 fr. la paire ; bœufs gras, 34 à 36 fr. les 50 kilos ; veaux d'attelage, 400 à 650 fr. la paire ; veaux de boucherie, 0,75 à 0,80 le kilo ; veaux de commerce, 3 à 500 fr. la paire ; moutons gras, 35 à 45 fr. pièce ; brebis 35 à 40 fr. ; moutons de commerce, 25 à 35 fr. la pièce ; agneaux, 18 à 25 francs.

Porcs gras première qualité, 48 à 52 fr. les 50 kilos ; 2^e 42 à 43 fr. ; nourains, 25 à 40 fr. pièce ; porcelets, 15 à 25 fr.

Peu de volaille et de gibier.

Œufs, 0,90 à 1 fr. la douzaine.

Blé, 18 fr. seigle 15 fr. ; maïs 12 fr. 50 ; avoine 7 fr. 50 à 8 fr. 50 ; noix, 15 à 17 fr., le tout l'hectolitre.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré très ferme et très actif sur les fonds d'Etat français et sur certaines valeurs étrangères sur lesquelles les demandes se portent plus volontiers.

Les cours de nos rentes ont été assez discutés, mais c'est la hausse qui a prévalu; le 30/0 clôture à 100,07 après être revenu au pair.

L'amortissable cote 99,35.

Peu de changement dans la tenue des établissements de crédit: le Comptoir National d'Escompte à 593; le Crédit Foncier à 740 et la Société Générale à 626.

Signalons cependant la hausse sensible du Crédit Lyonnais qui s'avance à 1.116.

Nos chemins finissent: le Lyon à 1.430; le Nord à 1.850 et l'Orléans à 1.524.

Le Suez a vivement repris à 3.818.

Nous retrouvons l'Extérieure à 89,20; l'Italien à 102,10; le Portugais s'avance à 32,22; le Serbe 4 0/0 à 80,40.

Le Turc D est en nouvelle hausse à 30,47 et la Banque Ottomane à 605.

Rappelons que la souscription aux 60.000 obligations 3 1/2 0/0 du Crédit Foncier Egyptien sont reçues dès à présent par correspondance à la Société Générale et à la Banque de Paris ainsi que dans les succursales et agences de ces établissements dans les départements.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste; prothèse en tous systèmes; célérité et discrétion.

GAZ et ÉLECTRICITÉ

MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS RÉDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE ALTESSE

IX

Six ans avant

— Sans doute, mon cher maître; mais ce vieux lord est un gentilhomme très aimable et très bien élevé, et il m'a chargé de vous dire qu'il désirerait que vous vinssiez le voir ou que vous lui permisiez de venir vous voir lui-même avec sa jolie fille.

— Il voudrait venir me voir? s'écria le jeune homme, qui avait environ vingt-deux ans, en relevant la tête avec un léger sourire sur les lèvres.

Oh! Oui. Ils peuvent tant qu'il voudront visiter le château des O'Donnell. Arrange-toi, Lan'y pour que le salon rouge soit balayé, que la poussière et les toiles d'araignée soient enlevées, et aussi la crasse et la saie qui noircissent les fenêtres depuis trois ans. Dis aux valets de pied de revêtir leurs meilleures li-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

vrées et de chausser leurs plus beaux souliers pour l'occasion. Sur ma vie, la fille de ce lord sera enchantée de voir les splendeurs du château des O'Donnell. Lanty, si par hasard ils viennent me rendre visite, ce qui n'est pas probable, et si par hasard je me trouve là ce qui n'est pas probable non plus, tu leur diras que je suis dans les montagnes ou dans la lune... que je suis allé à Ballynahaggart ou, si tu aimes mieux, que je suis mort et enterré. Je ne veux pas les voir. Tu peux t'en aller.

Edmond O'Donnell se remit à lire les hexamètres sonores de son *Illiade* et essaya de trouver l'oubli dans la poésie; mais la figure fraîche et pâle de la fille du comte se plaça constamment entre la page et lui... il la revoyait mouillée, échevelée, éperdue sous la forme légère et délicate où elle s'était offerte à lui quand il l'avait saisie dans ses bras.

Et elle allait venir, cette fière patricienne anglaise, pour être témoin de l'abandon et de la misère de ce monceau de ruines qu'on appelait le château des O'Donnell, pour trouver un sujet de raillerie et d'étonnement dans la pauvreté des familles irlandaises, puissantes autrefois, mais déchues désormais.

— Je ne veux pas les voir, avait dit le jeune homme, tandis que sa belle figure juvénile et ouverte avait pris une expression de sombre résolution. Je n'ai pas besoin ni de leurs visites, ni de leurs remerciements. Je m'en irai demain dans la montagne, et

j'y resterai jusqu'à ce que le lord anglais et sa fille soient partis d'ici, ce qui, je pense, ne tardera pas beaucoup. Une semaine ou deux passées dans ce pays leur suffiront probablement.

Mais, cependant, le frais visage de la jeune fille le poursuivait toujours...

Il finit par jeter l'*Illiade* de côté et, mettant le pied sur la pelouse qui s'étendait devant sa demeure, il jeta les yeux dans la vallée où scintillaient faiblement les lumières qui éclairaient la maison de campagne à plus de deux milles de là.

Et, de la fenêtre de sa chambre, Cecil porta ses regards, avant de se mettre au lit, sur le ciel émaillé d'étoiles et sur les restes des tours qui formaient autrefois une grande et puissante forteresse.

— C'est un triste destin, pensait-elle que celui du dernier rejeton de cette race royale, réduite à la pauvreté; brave comme un lion, il est pauvre comme Job; il vit solitaire dans ce château en ruines, dépensant sa jeunesse et les meilleures années de sa vie au milieu des déserts formés par ses domaines en friches. Pauvre garçon! Si jeune... si délaissé... si privé d'amis! Il est trop fier pour travailler et trop pauvre pour vivre en gentilhomme, et il est condamné à passer sa vie dans ses ruines sauvages. Papa devrait faire quelque chose pour lui, quand il retournera en Angleterre. Il m'a sauvé la vie au risque de la sienne, et, quand on a contracté une pareille dette, on doit s'en acquitter.

X

Idille irlandaise

Des grands événements sont souvent déterminés par des choses de peu d'importance.

Un cheval auquel il manquait un fer changea le cours de la destinée d'Edmond O'Donnell et eut une influence décisive sur sa vie tout entière. Il n'alla ni dans la montagne, ni dans la lune, ni à Ballynahaggart, ni chez le maître du sombre empire. Il resta chez lui et reçut la visite du comte et de lady Cecil Clive.

La chose se passa ainsi: en allant, le lendemain matin, à l'écurie pour seller sa jument favorite *Kathleen*, il trouva qu'elle avait besoin des soins du maréchal. Lanty la conduisit à la forge, et, en rentrant chez lui le jeune O'Donnell se trouva face à face avec ses visiteurs.

Il s'arrêta un instant, muet de surprise et de chagrin. Il n'avait pas eu la moindre idée qu'ils pussent se présenter si vite et si tôt, et pourtant... ils étaient là!

Il était impossible qu'il s'esquivât; il était en leur présence et par naissance comme par éducation, Edmond était gentilhomme.

Le jeune montagnard se découvrit et salua avec une grâce princière la fille du comte.

(A Suivre).

Étude de M^e DURRANC

NOTAIRE A CAHORS

Le Samedi 31 Janvier 1903 A CAHORS

Il sera procédé à la vente aux enchères du fonds de commerce et d'industrie de la Société

VILLARS Frères et C^{ie} ÉTABLIE A CAHORS

Au MOULIN DU PÉRIÉ, sur le LOT

pour fabrication de formes, embouchoirs, jonets et articles de bazar.

OBJETS A VENDRE :

1^o Le droit au bail passé pour 25 ans à partir du 1^{er} Avril 1902, pour le prix de 3.200 francs par an et la fourniture au bailleur de l'éclairage électrique.

Dans le bail sont compris le moulin avec ses rouets, une turbine, vastes terrains, logement, écurie, étables, remises.

2^o Tout l'outillage consistant en une scie horizontale alternative, trois scies à ruban, une raboteuse, appareil à braser, cisailles, machine à tourner les bâtons, machines à percer, machines à affûter, une toupie, deux polisseuses, trois magnifiques tours à reproduire, moitié en valeur d'un dynamo, une turbine centrifuge de 32 chevaux, et généralement tout ce qui fait partie du fonds de commerce, comme clientèle, achalandage, etc.

3^o Un hangar, une forge, mobilier de bureau, 16.000 buches pour formes, 500 paires environ de formes prêtes; 200 paires environ d'embouchoirs, 1.000 poissons jonets environ, etc., etc.

Mise à prix en un seul lot..... 20.000 fr.

pouvant être baissée jusqu'à... 10.000 fr.

Le prix payable moitié immédiatement et moitié le 30 avril 1903, avec l'intérêt à 5 0/0.

Consignation obligatoire et préalable deux mille francs.

Pour extrait :

Le notaire chargé de la vente, V. DURRANC.

NOTA. — Pour tous renseignements s'adresser : à M. DURRANC, notaire; à la Société VILLARS frères et C^{ie}; à M. SÉGUY, Bernard, liquidateur à Cahors.

La vente se fera en l'étude de M^e DURRANC.

Bibliographie

RABELAIS

Les livraisons 4, 5, 6 et 7 des *Œuvres de Rabelais*, illustrées par GUSTAVE DORÉ et éditées par GARNIER FRÈRES, contiennent les chapitres VI à VIII de l'histoire de Gargantua. Après les considérations préliminaires présentées par les cinq premiers chapitres, nous voici arrivés à celui qui tient une place importante dans la bibliographie d'un personnage aussi considérable que le fils de Grandgousier, celui où sont relatées les circonstances dans lesquelles il vint au monde « d'une façon étrange », dit l'auteur lui-même, appréciation justifiée par ce fait que l'enfant prodige sort « par l'oreille senestre » de dame Gargamelle sa maman. Puis c'est cet autre prodige que au lieu de vagir, il se met à crier : A boire! d'une voix si retentissante que le bonhomme Grandgousier ne peut retenir cette exclamation : « Que grand tu as ! » — sous-entendez : gousier — que les assistants émerveillés muent sur le champ en « Gargantua », nom dont le poupon fut aussitôt baptisé et qu'il devait couvrir de gloire, ainsi que nous le révélent les chapitres suivants où les détails mirifiques de sa petite enfance nous sont narrés avec la truculence qui est une des caractéristiques de cet immortel chef-d'œuvre.

Ainsi après nous avoir appris comment Gargantua « humait le pipot » comment on le vestit de blanc et de bleu, couleurs dont la signification nous est docemment expliquée, l'auteur désireux d'épuiser tous les sujets d'étonnement que peut fournir ce surprenant narmouset, consacre le chapitre XIII tout entier à la marque d'ingéniosité donnée par son jeune héros, dans l'emploi inattendu qu'il fait d'un oiseau pour un usage intime.

Il faut lire les grasses plaisanteries, les audacieuses crudités de ce chapitre célèbre que connaissent, au moins par oui dire, ceux mêmes qui n'ont jamais lu le Rabelais.

Mais que dire des illustrations qui égayent et commentent ces pages? Le plus bel éloge qu'on ait pu faire d'un illustrateur, des critiques autorisées l'ont déjà décerné à Gustave Doré, naguère, au moment où parut son œuvre et où ils traduisaient l'admiration générale quand ils estimèrent que la verve de l'artiste avait lutté sans désavantage avec la puissante fantaisie de l'écrivain.

L'œuvre gigantesque résultant de la collaboration posthume d'un artiste contemporain avec un écrivain de la Renaissance devait être présentée dans des conditions matérielles qui ne pouvaient être mieux réalisées que dans la grande édition in-4^o de la LIBRAIRIE GARNIER, et c'est bien cet ensemble rare qui, dès le début, assura à cette publication un colossal succès qui ne fait point défaut à la nouvelle édition mise en vente actuellement.

En vente chez tous les libraires.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 25 Janvier 1903.

V^o Nacla : Le bon Journal. — Henri Lavedan : Mie de pain. — André Theuriot : La petite dernière. — Mathilde Alamé : Le maître du Moulin blanc. — Henryk Sienkiéwicz : Bartek le Vainqueur. — Charles Mérouvel : Le fils de Rose. — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1548 du 24 Janvier 1903 :

Ponts Métalliques à Treillis à joints flexibles, par R. Bonnin. — La thérapeutique locale, par le D^r A. Cartaz. — La spéléologie d'Homère, par L. de Launay. — L'industrie du chiendent. — Pierre artificielle, par L. L. — Moulures

sculptées à la machine par Daniel Bellet. — Les éruptions de la montagne Pelée, par H. de P. — La novicité de l'argent, par Victor de Clèves. — Les locomotives électriques de l'Ouest et de l'Orléans, par J. de Traz. — La récolte des vins en 1902 par J. Lebois — Chronique. — Académie des sciences; séance du 1603, par Ch de Villedeuil. — Installation météorologique de l'hôpital de Pau, par J. F. Gall.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1573^e livraison (24 Janvier 1903).

La Gondole fantôme, par Gustave Toulouze. Le grand barrage du Nil et l'Île de Philæ, par Et. Leroux. — La mission de Geneviève, par B. A. Janroy (suite). — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne (suite).

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2391 du 24 Janvier 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

La misère en Bretagne : Paris donnant à la Bretagne malheureuse. — La Pêche à la sardine. — Débarquement de la roque. — Les filets à bord. — Pêcheurs comptant la sardine. — Son débarquement. — Séchage de la sardine. — Nettoyage des bateaux.

Panthéon de Rome : 25^e Anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel.

Hanoi : Exposition de l'Indo-Chine. Sénat : Sa nouvelle composition. — Société hippique d'encouragement : Membres adjoints au Comité.

Course : L'Église de la Trinité. — Paysan revenant de la Ville. — Porteur d'eau. — Retour du Marché.

Conservation des denrées par le froid : L'entrepôt frigorifique de la Bourse de Commerce. — Les Machines. — La Chambre de la volaille. — La grande Salle garnie de chevreaux. — Les poissons congelés.

Le Général Hagron. — M^{me} Carlier. — Plaquette l'honneur de M. Brouardel. — M. de Blowitz. — Le Cardinal Parocchi. — Nouvelles fouilles de Pompéi.

Beaux-Arts : « Complaisance », tableau de M. Gaudefoy (Gravure de M. Doeny). Échecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M Poncevrez.

Le numéro 50 centimes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOU-MOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS à ANGOULÈME.
- D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n^o 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

Le propriétaire-gérant : A. GOESLANT.